L'ABEILLE DE LA NLLE. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

[illegible] ... $12
[illegible] mois ... 6
1 mois ... 1
1 semaine (payable au porteur) ... 0 25

Tarif des annonces:

1 carré de 10 lignes, 1re insertion ... $1
Do Do, pour chaque insertion subséquente ... 0 50
Do Do, à la page éditoriale, pour chaque insertion ... 1

☞ Excepté au profit de ceux qui annoncent pendant toute l'année.

MERCREDI MATIN, 5 JUILLET.

ARRIVÉE DE BATEAUX—Le *Mollie Able*, arrivé hier de St-Louis, nous a apporté des journaux de cette ville du 28. Le *Liberty* nous a apporté un journal de Memphis du 30 juin, et le *Grey Eagle*, venant de Vicksburg, nous a apporté un journal de Natchez du 1er juillet.

STEAMERS ATTENDUS — Le steamer neuf *Hong Shuey* devait partir de New-York pour notre port le 2 courant. Le *Locust Point* a dû partir le 30 juin.

Les bateaux à vapeur attendus de St-Louis sont le *Henry Von Phul*, parti le 28 juin, à 4 heures du soir, et le *Ida Handy*, parti le 29.

Nouvelles par l'Ouest.

Les journaux de St. Louis du 28 nous fournissent les nouvelles suivantes du Nord et de l'Ouest:

Position de Johnston et échec de Hooker.

New York, 27 juin.—Le correspondant du *Herald* lui écrit de City Point:

Les journaux d'Atlanta, déjà anciens d'une semaine, disent que le point le plus près de Chattahoochee sur la route de Roswell où les yankees aient pu se rendre est encore à 10 milles au Nord Est de Marietta, que le corps de Hooker a été repoussé avec une grande perte mercredi; que les lignes rebelles s'étendaient à l'Est, que le gros de l'armée était porté dans le voisinage de Brush Mountain et que la position des rebelles est la plus forte qu'ils aient choisie depuis l'évacuation de Dalton.

La guerre dans l'Ouest-Virginie—Le général McCausland, (confédéré) à Lewisburg avec 7,000 hommes—Morgan en Virginie avec 2,000.

Charleston, Virginie, 27 juin.—Il est rapporté par des éclaireurs et des réfugiés que le général McCausland que Hunter a tourné et battu il y a quelques jours, est maintenant à Lewisburg avec 7,000 hommes. Il est rapporté aussi que quelque 2,000 hommes des troupes de Morgan sont arrivés dans le voisinage de Logan Court House, depuis qu'elles ont commencé à retraiter du Kentucky.

Du Kentucky et du Tennessee.—Arrestation du colonel Wolford.—Capture et abandon de Lafayette, Tenn.

Louisville, 27 juin—Le colonel Wolford a été arrêté à Lebanon ce matin par ordre du général Burbridge, et amené ici cette nuit.

La *Gazette* de Chattanooga du 27 dit: Hier matin à 5 heures, un parlementaire a été envoyé à Lafayette, Tenn., au nom du général Pillow, pour demander immédiatement la reddition de place et pour la menacer d'incendie en cas de refus.

Les rebelles étaient au nombre de 3000 et avaient complètement investi la place.

Sur le refus du colonel Watkins, qui n'avait que 400 hommes, les rebelles s'avancèrent dans toutes les directions, et vers 9 heures, occupaient les trois quarts de la place, lorsque le colonel John T. Croxton, du 4e du Kentucky, survint et captura 70 rebelles environ. Le colonel Watkins a perdu 50 tués et autant de blessés. Pillow a laissé 100 tués sur le champ de bataille. Le colonel Faulkner, du 7e du Kentucky a été fait prisonnier dans une tentative d'attaque.

M. Chase et le bill de l'or.

New York, 27 juin.—Le correspondant du *Commercial* lui mande de Washington que le secrétaire Chase peut recommander quelque modification au bill de l'or. Si cela est vrai, le Congrès infailliblement suivra sa recommandation.

Les électeurs de Norfolk préfèrent un gouvernement militaire.

Fort Monroe, 25 juin—Les votants de Norfolk ont décidé par 316 contre 4 qu'ils préféraient le gouvernement militaire au gouvernement civil.

NOUVELLES D'EUROPE.

Cap Race, 27 juin—Le steamer *Bavaria* de Southampton du 15 courant, a été abordé dimanche, au Cap Race. Les nouvelles sont de deux jours plus récentes.

L'emprunt confédéré était coté à 63 66.
Les consolidés ont fermé le 14 à 90 1/8.

Marchés de New York.

New York, 27 juin au soir.—Le coton est lourd à $1 45.

Les sterling sont irréguliers, ouvrant à 240 et fermant à 2[illegible].

L'or est plus ferme, ouvrant à 213 à 220, montant à 233 à 237, et fermant à 231 à 233.

RUMEURS A NATCHEZ.

Nous lisons dans le *Natchez Courier* du 1er juillet:

Il court divers bruits au sujet des mouvements de l'armée du général Grant, mais le plus probable est qu'il a laissé [illegible] une partie de ses forces devant Petersburg, pendant que le gros de ses troupes se dirige sur Richmond par la rive Nord du James. Les prochaines nouvelles de la Virginie seront intéressantes et importantes.

LA MÉDIATION.

Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui ont couru au sujet d'une nouvelle tentative de médiation en Amérique par la France et l'Angleterre, mais ce que nous pouvons constater, c'est la persistance de ces bruits. Toutes les correspondances des journaux de l'Ouest et du Nord s'accordent à dire que M. Mason, qui depuis assez longtemps avait cessé d'habiter Londres, a reçu à Paris un télégramme dans lequel on l'invitait à revenir en toute hâte. Il est impossible de dire si les nouvelles négociations aboutiront à un résultat. L'article suivant que nous empruntons à la *Patrie* du 5 juin n'a rien de très explicite.

Des lettres de Londres disent que le cabinet Palmerston serait "disposé à acquiescer à une motion en faveur d'offres de médiation dans le différend américain, de concert avec d'autres puissances, mais qu'il réserve toute décision en attendant des nouvelles plus fraîches de Washington."

Rien de plus plausible que l'exactitude de cette nouvelle. Rien aussi de plus britannique que les dernières lignes de la dépêche. Sans doute, il faut que le cabinet anglais "réserve toute décision en attendant des nouvelles plus fraîches de Washington." Car, si ces nouvelles sont favorables aux fédéraux, chose peu probable, le ministère Palmerston s'humiliera devant eux, comme il l'a fait dans les deux dernières années.

Y gagnera-t-il quelque chose? Nous en doutons, et cela nous amène à dire quelques mots sur cette question de la médiation européenne dans les affaires d'Amérique.

Ce qui saute aux yeux, du premier coup, c'est la confirmation par les événements de la politique du gouvernement impérial, en ce qui touche la terrible guerre américaine. De même que l'idée d'un congrès pour régler les affaires de l'ancien monde trouve maintenant sa réalisation presque entière dans la conférence de Londres, de même le rôle de médiateur entre le Nord et le Sud serait aujourd'hui une nécessité aux cabinets qui avaient d'abord refusé de jouer ce rôle avec l'empereur. Tant il est vrai qu'une idée juste, et sans but égoïste, finit toujours par triompher!

Bien plus, si elle s'engage dans cette tentative de médiation, l'Angleterre paiera la peine de ses premiers dédains, car elle sera encore forcée de rester à la remorque de la France. Un arbitrage ne peut être proposé seulement à une des parties belligérantes. Or, si l'ambassadeur anglais à Washington, M. Lyons, est manche à manche avec le secrétaire d'Etat de M. Lincoln, qui pourtant le traite un peu cavalièrement, le comte Russell est loin d'être en aussi bons termes avec le cabinet de Richmond. Toute relation diplomatique, même officieuse, est rompue entre l'Angleterre et les confédérés. Pendant que, sans s'engager le moins du monde d'une manière officielle, le gouvernement impérial traitait M. Slidell avec une politesse toute française, le Foreign Office de Londres forçait, par sa morgue toute britannique, l'autre ministre confédéré en Europe, M. Mason, à interrompre soudainement sa mission diplomatique. Aussitôt après, M. Jefferson Davis résolut de reconnaître les consuls anglais des ports du Sud, notamment ceux de Charleston, Mobile et Savannah.

Le ministère Palmerston se trouvait ainsi et se trouve encore dans une situation fort embarrassée envers la confédération.

Le comte Russell avouait dernièrement au parlement que les divers messages qu'il avait adressés au cabinet de Richmond, lui avaient été retournés sans réponse. Alors, paraît-il, M. Lyons a reçu l'ordre de se jeter aux pieds du ministre d'Etat de Washington, et de lui demander un passeport pour traverser les lignes fédérales pour aller à Richmond. Ce passeport, paraît-il encore, a été péremptoirement refusé par M. Seward, qui l'avait pourtant accordé à notre ambassadeur à Washington, et qui, bien plus, avait laissé passer nos navires chargés de tabacs français achetés à Richmond.

Et, cependant, le cabinet de M. Lincoln devrait être moins bien disposé pour l'empire, qui a offert deux fois sa médiation, que pour l'Angleterre, qui a toujours refusé de l'offrir, comme si c'eût été douter du triomphe définitif du Nord. Mais le Nord sait que la France n'était guidée que par le désir du bonheur de tous les Américains, tandis que le ministère Palmerston voulait éterniser la guerre pour anéantir un pays qu'elle jalouse. Aussi, ceux qui n'ont pas séjourné en Amérique ne peuvent-ils se faire une idée exacte du respect que les masses ressentent pour la France et de leur haine pour l'Angleterre. M. Lincoln n'aurait qu'une faible chance de reconstituer l'Union par des moyens politiques, et cette chance serait de déclarer la guerre aux Anglais. Le Nord et le Sud se feraient bien capables de se remettre ensemble, pour frapper plus fort sur leur ennemie commune.

A Washington même, on écouterait des propositions d'arbitrage venant de la France, plus favorablement que celles venant de l'Angleterre. En prêtant l'oreille à celle-ci, M. Lincoln serait accusé, par le pays, de céder encore aux menaces, comme pour l'affaire du Trent. Ainsi, soit pour le cabinet de Washington, soit pour celui de Richmond, le ministère Palmerston ne peut rien sans se faire traîner à la remorque du gouvernement impérial.

Mais comment accueillerait-on aujourd'hui, en Amérique, des propositions de médiation européenne?

Le Sud a toujours été disposé à les écouter, parce que, se battant pour une cause juste et non pour la conquête, il se fie au sentiment de justice des arbitres. Toutefois, si l'empereur, fidèle à ses propres inspirations et au sentiment de la France, exigeait, pour prix d'une reconnaissance officielle, la promesse d'une émancipation graduelle ou soudaine de l'esclavage, que répondrait le gouvernement confédéré? La réponse lui devient embarrassante. Car Napoléon III ne peut pas laisser dans l'ombre cette question de l'esclavage; nous tous, en France, et l'empereur le premier, sommes trop les fils de 89 pour sanctionner, même par notre silence, le maintien d'une telle institution. Seulement, le cabinet de Richmond répondra que "la solution de la question émancipatrice appartient seule aux Etats de la confédération."

Au Nord, si Grant était vainqueur, par extraordinaire, personne ne voudrait d'arbitrage. L'enthousiasme de 1861 reparaîtrait; les assignats fédéraux remonteraient, et on trouverait un demi-million de volontaires. Si, au contraire, l'armée fédérale doit renoncer à prendre Richmond, jamais la médiation de la France n'aura eu plus de chance d'être acceptée, et elle le sera certainement.

Ce ne serait pas, d'ailleurs, la première fois que les Américains songeraient à cette médiation, comme moyen de salut. Après les défaites de McClellan, de Burnside, de Hooker, voici ce que disait la *Tribune* de New York, le journal de l'administration de M. Lincoln:

"Oui nous le répétons, si une puissance impartiale et amie des belligérants interpose ses bons offices pour terminer notre querelle, et que son *intervention soit acceptée par les rebelles*, nous sommes disposés à accepter cette offre de médiation. Nous la recevrons dans le même esprit qui l'aura dictée, soit en nous en remettant complètement à la décision de l'arbitre, soit en suggérant quelque autre alternative aussi acceptable et effective. Nous maintenons que notre gouvernement peut, en toute sécurité et avec grande sagesse, prendre une telle attitude, qui améliorerait immensément notre position aux yeux du monde civilisé."

D'autres journaux ne parlaient que de branches d'olivier tendues aux combattants, par les puissances étrangères, entre autres par la Suisse, que l'on désignait nominativement.

Espérons que, cette fois, ce sera encore la France qui, entraînant l'Angleterre, tendra cette branche d'olivier, et terminera cette guerre qui dure depuis trois ans.

LE GENERAL FREMONT EXPLIQUE SA POSITION.

Entrevue de Frémont, de Wendell Phillips et de Heinzen

Le Boston *Pioneer* dit que M. Heinzen et Wendell Phillips ont été tout récemment invités par le général Frémont à lui faire une visite à sa résidence d'été, à Nahant, Massachusetts. L'entrevue a eu lieu et la conférence a eu nécessairement un caractère politique. M. Heinzen en a donné le rapport suivant:

"Nous déclarons que M. Phillips et moi, sans nous laisser influencer par des motifs de délicatesse, nous avons touché à toutes les questions intéressantes et que nous avons donné au général Frémont toute facilité de se prononcer sur tous les points contre lesquels les attaques de ses ennemis ont été dirigées. Le résultat de quelques heures de conversation est que notre confiance dans l'homme et le candidat a grandi et s'est fortifiée.

En ce qui concerne la compression de la rébellion, le général Frémont a remarqué que sa position à cet égard était trop bien connue pour qu'il fût nécessaire de sa part de se livrer à des commentaires, surtout quand il avait déclaré qu'il adhérerait au paragraphe de la plate-forme qui requiert la compression de la rébellion par la force des armes et sans compromis.

"Les violations imputées de la part de Lincoln et de son cabinet avaient surtout causé son inquiétude pour la République, qui était aussi détruite dans ses principes fondamentaux, pendant, qu'en même temps elle était souterrainement minée par une corruption sans exemple. Le général Frémont a dit qu'une république ne pouvait jamais gagner à [illegible] telle que celle-ci; mais que le danger serait de beaucoup agrandi si l'on ne s'opposait dès le début à l'ambition arbitraire du gouvernement. Le dessein de M. Lincoln avait amené les choses au point où l'on pouvait se demander si la république était à vendre et si on pourrait l'acheter avec de l'argent.

"La réélection de Lincoln était aussi devenue une question d'argent. C'est pourquoi le général Frémont considérait qu'il était nécessaire, par dessus tout, de faire prévaloir les idées d'ordre et de loi chez le peuple, pour le mettre à même de sauver ainsi la république. Sa position sur la question de l'esclavage fut ainsi exprimée: Nous ne devons nous arrêter que lorsque l'esclavage sera extirpé dans sa dernière racine.

"Quant aux nègres, ils doivent jouir des mêmes droits que les blancs. Le mot de blanc doit être rayé de nos statuts et de nos institutions. L'égalité absolue devant la loi pour tous les hommes couvre toute la question.

"En ce qui concerne la question de confiscation, le général Frémont a dit qu'il connaissait d'expérience les conditions du Sud et le peuple du Sud. Avec le paragraphe de la plate forme de Cleveland personne ne pourrait effectuer une reconstruction du Sud. Ce paragraphe ne dit rien des biens des chefs rebelles, mais parle des biens des Rebelles en général et doit être regardé comme une mesure de vengeance.

"Son effet serait d'exciter les Rebelles à une plus grande résistance et à les rendre irréconciliables. En outre, le général Frémont a dit qu'il serait forcé d'avoir une très défavorable opinion des vues politiques d'un parti qui essaye de reconstruire les statuts avec une population sans terre et sans argent. Il avait donc senti la nécessité d'adoucir l'impression produite par ce paragraphe et d'en faire apercevoir les effets possibles. Si la confiscation devait se borner aux biens des principaux chefs, il y adhérerait.

"Pour ce qui touche au parti démocrate, le général Frémont a dit que l'éloignement de l'administration de Lincoln qui nous a placés dans une position honteuse vis à vis de l'Europe, qui a mis par son despotisme et sa corruption la République en danger, et qui a montré sa totale impuissance à ramener le Sud dans l'Union même avec les plus grands sacrifices de sang et d'argent, était de toute nécessité et que tout en dépendait.

"Fremont croit que la prolongation du gouvernement de Lincoln amènerait la séparation du Sud, qui serait suivie de la séparation de l'Est et de l'Ouest, et que le résultat final serait la destruction de la république. De là, en vue de l'immense importance qui est attachée à l'éloignement de Lincoln, et en vue du pouvoir extraordinaire qu'il a, par suite de sa position, la nécessité de combiner contre lui tous les éléments d'opposition qui peuvent servir au salut de la république et de ces éléments le parti démocrate fournit le plus fort contingent. En effectuant cette combinaison, nous ne devons jamais nier nos principes ou abandonner notre plate-forme. Montrons aux démocrates l'importance et la nécessité de l'union au moment du danger, et déclarons ouvertement et fermement nos principes et nos vues et tendons-leur la main s'ils partagent nos sentiments.

Nous resterons fidèles à nos principes dans tous les dangers. "Si je pouvais devenir président, a dit le général Frémont, avec une énergie qui contrastait fortement avec son attitude très calme jusque là, en abandonnant un iota de mes principes, spécialement en ce qui regarde l'esclavage, je ne le ferais pas—Jamais, jamais!

Il a été aussi suggéré que si les démocrates se joignaient à la démocratie radicale, ils pourraient arriver bientôt à contrôler le parti et à changer les principes. A cela Fremont répliqua: Si nous sommes victorieux, nous aurons aussi la meilleure partie des républicains pour nous, et l'union de tous les éléments libéraux du pays fera de la liberté la politique suprême et dominante de la nation.

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 131 entre Dauphine et Bourgogne.
☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.
☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 mai—1m

Ecole supérieure et primaire,
240, 242 et 244 rue des Remparts,
DIRIGÉE PAR M. CARON.
Pensionnat et Externat.
Prix par mois, payable d'avance.
Pensionnaires ... de $15 à $20.
Externes ... de $3 à $5
21 mai—26f

Institution Martin.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Les parents sont priés de visiter l'établissement.
12 mai—3m RUE DU BAYOU N 200

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275......RUE DAUPHINE......275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, les chez les principaux libraires. [illegible]

AVIS DU TRESORIER DE LA VILLE
Aux contribuables délinquants.
La liste des comptes restant entre mes mains le 2me lundi de juillet (11 du courant) sera publiée ce jour là. Tous ceux qui ne seront pas payés dans les trente jours suivants (le 10 août 1864) seront mis en cour conformément à la loi.
JOHN S. WALTON,
3 juil—au 10 Trésorier de la Ville.

P. E. THEARD, avocat,
A transféré son bureau du No 20, rue de la Douane, au No 6, Passage de la Bourse, près Canal, chambre No [illegible], au premier. 8 juin—1m

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée
Entre St Louis et Conti 16juin—1m

E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, No 36, Passage de la Bourse,
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
28juin—12f

DANIEL GORREN.
27........Rue des Magasins........27
Magasin occupé autrefois par C. Yale Jr.
ARTICLES DE MODE,
Vente en Gros.
Il vient de recevoir et ouvre en ce moment un magnifique stock de
RUBANS, SOIERIES, ARTICLES DE MODE et ARTICLES EN PAILLE,
pour dames, messieurs, demoiselles et enfants,
Egalement—un assortiment complet de ARTICLES EN TOILE, GARNITURES, DENTELLES, &c. &c.
L'attention des modistes et des marchands en général est appelée sur ce magnifique stock de MARCHANDISES FRAICHES, Pour le COMMERCE DU PRINTEMPS.
Chaque steamer apportera à la maison un choix des dernières importations des sus-dits articles.
4 fév—au 31jt 1j DANIEL GORREN

Prets sur gages.
LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, lorgnettes, instruments de musique, pianos, meubles fins, soieries, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 65, St-Charles. Entrée-privée, 104, Gravier. J. HART.
N. B.—On prête à la semaine, cent piastres et plus s'il le faut. 3janv—1an

L A GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 182 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siége du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en font connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.
Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion; tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.
Elle donne des consultations en anglais et en français.
Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 182, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal.
LE FESTANIC DE PERSE,
qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.
1 juil—1m—4 se Mar. J. V. D

PLUS DE DISTANCE.
DIVINATION! PREDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de [illegible] de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi.
21 mai—3m1f p s No 95 Rue St. Louis

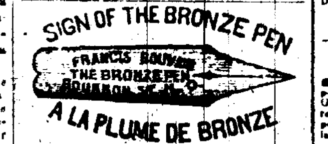

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux,
en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE—REGLURE.
Commission et importation directe.
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR
62, rue Bourbon, entre Bienville et Conti
4nov—mar,jeu,ven,dim

J. TATUM,
COURTIER DE MARCHANDISES,
38........rue Gravier........38
Entre Magasins & Camp.
MARCHANDISES SECHES, VETEMENTS, ARTICLES DE TOILETTE.
Achats et vente de bottes, souliers, chapeaux, &c.
☞ En magasin, Marchandises pour habitations.
13avril—3m

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, ainsi que leurs familles. 15 fév—6m

BOTTES ET SOULIERS,
3,000 paires Russett et Brodequins noirs pour habitations
A. TIRRELL & CO,
SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—FABRICANTS et marchands en gros, de BOTTES SOULIERS et BRODEQUINS, No 9 rue des Magasins entre Commune et Canal.
Notre assortiment est maintenant au grand complet. Les chaussures fabriquées et fournies dans la plus grande partie de la ville et de la campagne. Nous vendrons aux PRIX LES PLUS BAS au comptant, et nous invitons le public à venir examiner notre stock.
avril—6m. If os mar, jeu ven, dim

Chapeaux! Chapeaux!
25, Rue des Magasins, 25.
LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, par colis ou par douzaine.
Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres.
☞ Manufacture à Brooklyn, New York.
14 nov—1an E. S. BENEDICT

LE Dr CAPDEVIELLE
Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, de neuf à dix heures A. M.
Domicile, RUE DE CHARTRES, No 198

Dr F. FORMENTO Jr,
CHIRURGIEN des armées Franco Sarde pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-médecin en chef de l'Hôpital de la Louisiane à Richmond, médecin de la Société de Bienfaisance Italienne, etc.
Domicile rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres.
Cabinet de consultations (de midi à 2 heures), rue du Canal, 142, entre Carondelet et Baronne. 28mai—3m Sp

Avances en argent.
Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO à New York. J. REID.

Cigarettes.
QUARANTE MILLE paquets cigarettes La Horandes, venant d'être reçus et en magasin, à vendre par BORNIO & BROTHER,
3juil et— rue Gravier, No 34

TRANSFERT DE MAGASIN.
I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a accru son stock et possède des articles supérieurs à ceux d'aucun autre magasin de la ville. Il reçoit par tous les steamers un assortiment choisi de
DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,
qu'il vend en gros et en détail.
M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix les plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent.
Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX, et n'emploie que de très bons ouvriers.
26juin—1m

Bouteilles vides—Bouteilles vides
Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour les bouteilles vides suivantes
Bouteilles et demi bouteilles d'ale et de porter.
Grandes et demi bouteilles de champagne.
J. A. BLAFFER, agent,
Ale de Philadelphie, de Massey, Collins & Co.
2avril—1an Rue Bienville, Nos 26 et 32.

Moulin à coton de Carver.
LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à coton de Carver, de 50 à 80 scies, avec les derniers perfectionnements. Aussi, moulins pour coton Sea Island—
A vendre par AARON HOBART Jr.,
24 juin—3 m 46, rue St-Charles.

Indienne rouge Indienne rouge
TURKEY RED,
A vendre au magasin,
Coin Chartres et Dumaine,
F. JACOB.
Egalement—Un lot de CRIN pour chaises et sophas.
14 juin—1 m

Est venue chez le soussigné une VACHE rouge, cornes un peu allongées, aucune autre marque visible.
Le propriétaire est prié de venir la réclamer et payer les frais. JEAN BUR,
4 juil—3 Encoignure Abadie et Duvré, Gentilly.

Cheval trouvé.
TROUVÉ, samedi dernier, 2 juillet, dans le canal Carondelet, près de la machine à dessécher, un cheval aveugle. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au soussigné, en payant les frais d'annonces, de nourriture, ainsi que dix piastres payées pour le faire retirer du fossé.
J. FRIGOLA, rue de Craps, 399
4 juil—3 entre Union et Bagatelle

A LOUER,
Une MAISON A DEUX ETAGES, avec VERANDAH, située rue Bienville, No 34, entre Royale et Bourbon. S'adresser au sus-dit lieu.
21 mars—1t

CAFE—cent sacs café Rio, Laguayra, St. Domingue et Java, à vendre par E. J. HART & CO,
[illegible] rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

VIN DE XERES—en barils, et en caisses de douze bouteilles, de qualité supérieure et d'importation directe, à vendre par BORNIO & FRERE,
3juin— 34 rue Gravier.

Pour New York, directement,
Départ, MERCREDI 6 juillet, à 8 heures du matin.
Le magnifique steamer bien connu et fin marcheur CREOLE, commandant John Thompson, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats Unis. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à WARNEKEN & Co
3 juin Rue de l'Union No 41

Départ, tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour le Bayou Lafourche et tous les débarcadères sur la côte du Mississipi, au-dessous de Donaldsonville, le bateau à vapeur SCIOTO, capitaine Amadeo, Godefroy Joannis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. H. HEALD. Rue Carondelet, No. 61.
Les expéditeurs et les passagers devront se munir des passeports et des permis nécessaires. 18juin—1m

POUR MATAMOROS—Le navire à vapeur SONORA, capitaine G. M. [illegible], construit en fer, à quatre compartiments, partira pour Matamoros dans le plus bref délai. Les passagers par cette ligne débarqueront à l'embouchure du Rio Grande et éviteront ainsi la quarantaine en vigueur cet été pour tous les transports venant de la Nouvelle Orléans. Pour passage seulement, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins
N. B.—Les passagers devront se munir de la passe des autorités militaires 3 juillet—

Paquebot du Fort Jackson—Deux fois par semaine—Pour le FORT JACKSON, la Pointe à la Hache, la Grande Prairie, la Pointe Michel, etc., et tous les points sur la côte d'en bas—Le steamer NEBRASKA, capitaine John Choate, partira de la Nouvelle Orléans comme il est dit ci-dessus tous les MERCREDIS et les DIMANCHES, à 10 heures du matin.—Les passagers et les expéditeurs sont priés de se munir de passeports et de permis des autorités, à dater de mercredi, 27 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, rue Bienville, coin Levée, en ler
17juin—

Le paquebot à vapeur STAR—Départ tous les samedis et mercredis à 5 h. P. M.—Paquebot de BATON ROUGE—Deux fois par semaine—Le beau paquebot neuf STAR, capitaine W. B. Greathouse, commis Leo. Bayhi, partira pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Les passagers et les expéditeurs pourront se munir de permis et de passeports des autorités avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à l'agent.
JOHN L. TITUS,
11 juin Coin Bienville et Vieille Levée, au 1er

Paquebot de la Côte et de Lafourche—Départ de la Nlle Orléans tous les mercredis et samedis à 5 heures du soir—POUR THIBODEAUXVILLE, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou et la Côte. Le beau bateau à vapeur neuf HETTY GILMORE, capitaine J. J. Labarthe, ayant été construit expressément pour le commerce et pour la commodité des clients, partira régulièrement comme ci-dessus. Les ordres seront remplis promptement et avec exactitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BOUCHARD, Agent
Rue Carondelet, No 15

Jours de départ, tous les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures P. M.—Paquebot de Morganza deux fois par semaine—Le superbe paquebot LANCASTER No 4, [illegible], capitaine J. M. Broadwell, John G. Hart, commis, fera désormais des voyages de la Nouvelle-Orléans à Morganza, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires sur la Côte. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Il partira de Morganza pour revenir tous les MERCREDIS et SAMEDIS soir. De Baton Rouge, tous les JEUDIS et DIMANCHES à 7 heures du matin. Donaldsonville la Côte dans le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, No 15, rue Tchoupitoulas ou JOHN L. TITUS, encoignure Vieille Levée et Bienville, au 1er. 3juin au 16juin

Le MITTIE STEPHENS paquebot trois fois par semaine—Pour BATON ROUGE et la Côte.—Ce beau bateau neuf, capitaine S. Henderson, John C. Liban et Miller, commis, fera dorénavant les voyages d'ici à Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les
MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS,
à 8 heures du matin—Il partira de BATON ROUGE pour revenir tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à huit heures du matin—De PLAQUEMINES tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à 10 heures et demie du matin—De DONALDSONVILLE, tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à 2 heures de l'après-midi.
☞ Un commis sera sur la levée, au pied de la rue Douane, les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. RICHARD,
juil—1m Nos 5 & 7 Vieille Levée, coin Bienville

Paquebot régulier du MARDI, de la Nouvelle Orléans pour VICKSBURG, NATCHEZ, BAYOU SARA, BATON ROUGE, et tous les ports intermédiaires. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine John B. Woolfolk partira régulièrement de la Nouvelle Orléans pour les ports ci-dessus, tous les MARDIS, à 5 heures du soir, du pied de la rue du Canal.
Les propriétaires du GREY EAGLE se recommandent au public pour tout ce qui intéresse le fret, et les permis et les passeports sont exigés.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, Rue Tchoupitoulas, No 15, JOHN L. TITUS, Coin Bienville et Vieille Levée, au 1er

Départ, MERCREDI et DIMANCHE, à 5 heures P. M.—[illegible] BELLA DONNA, capitaine [illegible], pour Plaquemine, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires. Le beau paquebot neuf BELLA DONNA, capitaine Samuel Ayres, C. Huston, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, rue Front, No 4 ou à JOHN L. TITUS
Agents pour le Bella Donna, Bienville et Vieille Levée.
Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. 27 mai—

A VENDRE.
Les débris du bateau à vapeur EMPIRE PARISH, la coque, la machine, etc., qui sont actuellement au pied de la rue Bienville, dans vingt pieds d'eau.
Pour les détails s'adresser à Wm. J. REID,
3 juil— Rue des Magasins, No 34.

POUR MATAMOROS—Passage seulement—La goëlette anglaise FRANCES, fine voilière et solidement construite, capitaine Duncan, partira pour le susdit port positivement lundi prochain.
Pour passage seulement, bons emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis, ou à S. FERNANDEZ & Co
3juillet—3f rue Vieille Levée No 125

POUR TAMPICO—Ligne du Golfe—La goëlette anglaise NEPTUNE, fine voilière, d'un faible tirant d'eau, doublée et chevillée en cuivre, capitaine C. Decker, ayant presque tout son chargement engagé, partira immédiatement. Pour reste de fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis, ou à S. FERNANDEZ
2 juillet Rue Vieille Levée No 125

POUR VERA CRUZ—La barque clipper CHIEF, de 400 tonneaux, capitaine A. E. Harding, partira pour le port ci-dessus vers le 10 courant. Pour balance de fret, s'adresser à G. W. DYNSON & CO, 21, rue du Camp. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à la chambre ou à l'encoignure JOS DAVID, No 127, Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse.
3juillet—

POUR LA HAVANE—Premier bâtiment—Le magnifique goëlette clipper ROBERT CALDWELL, fine voilière et de 1re classe, capitaine John K. McCormack, presque chargée et partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements, chambres) s'adresser à PAUL BOUDOUSQUIE,
1er juil—6, Rue Royale, No 44.

POUR VERA CRUZ—La goëlette anglaise DART, fine voilière et construite en chêne vert, capitaine Richards, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour Vera Cruz. Pour reste de fret ou passage ayant une magnifique chambre, s'adresser à L. JOUBLANC,
30juin— Passage de la Bourse, No 33

Ligne régulière pour TAMPICO—La goëlette fine voilière LILLY No 4, capitaine H. Hiendz, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à BAOUR & ROUX,
28 juillet No 149, encoignure St Philippe et Vieille Levée

POUR TAMPICO—La belle goëlette C. W. CHAPIN, fine voilière, capitaine Cook, ayant la majeure partie de son fret engagée, partira sous peu pour Tampico. Pour fret ou passage (beaux emménagements), s'adresser à JOSEPH KELLEY,
19 juin— No 86, rue Gravier.

POUR TAMPICO—La fine et bonne voilière goëlette L'ECLAIR, capitaine Bute, ayant la majeure partie de son fret engagée, partira pour ce port sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co,
3juin— 125, Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine JOSE JESUS, capitaine Manuel Bianchi, partira sous peu pour ledit port. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co,
24juin No 125, Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise NIGHTINGALE, capitaine Smith, vu le départ du chargement pour Matamoros, au poteau el, 3me District, en face du marché. Etant de petite capacité elle débarquera son fret en dedans de la barre, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à JOSEPH KELLEY, No 86, Gravier
20 juin

POUR MATAMOROS—La belle goëlette J. W. WILDER, fine voilière, capit. Lo[illegible], prend un chargement pour le susdit port au pied de la rue St. Louis, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY, rue Gravier, No 86

POUR MATAMOROS—Partira dans le plus bref délai pour le port ci-dessus, la goëlette mexicaine, fine voilière, ANITA, capit. Guerrero. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser aux soussignés.
AVENDANO FRERES, Agents
10juin 116 rue de la Commune

POUR MATAMOROS—Ligne du Golfe—La goëlette anglaise fine voilière A MISCHIEF, capitaine Oliphant, ayant une grande portion de son chargement engagée, partira pour le dit port sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau 19 3e district, ou à S. FERNANDEZ & Co,
20 juin 125 Vieille Levée

POUR MATAMOROS—Départ dans quelques jours—La barque anglaise EMILY, fine voilière et de 1re classe, capitaine Thousset, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira mardi prochain, 5 juillet. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements, chambres pour 20 passagers) s'adresser à bord, à l'Eagle Warehouse, 3e District, ou à S. FERNANDEZ & CO,
20 juin rue Vieille-Levée, No 125

POUR LA HAVANE—La fine voilière goëlette anglaise JANE DOOLIN, capitaine Hugh Mc Neil, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St Louis ou à S. FERNANDEZ & CO, 125 Vieille Levée
7 juin

POUR LE HAVRE—Départ le 15 juillet—Le navire français de 1re classe HAPPY, capitaine Etcheverry, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira le 15 juillet prochain.
Les personnes qui désirent s'assurer un passage par ce navire sont invitées à venir se faire inscrire dans le plus bref délai à bord du navire, poteau No 27, 3e District, ou bien chez les soussignés.
E. BORDELOIS, 41, rue Vieille Levée.
W. B. SUDDENDORF, 12, rue Carondelet.
20juin au 15 juil

POUR LE HAVRE—Le beau navire français fin voilier et de 1re classe HAPPY, capitaine Etcheverry, ayant de beaux emménagements pour passagers de première, seconde et troisième classe, partira vers le 15 juillet directement pour le Havre.
Pour passage s'adresser au bureau de M. A. CALVE, rue Ste-Anne, No 106, 2me District, ou à bord, poteau No 28, 3me District. 27juin

COPAHINE-MÈGE

Agréable et facile à prendre. Guérison prompte et certaine des maladies contagieuses. Prescrite avec succès depuis 1840. A Paris, chez G JOZEAU, pharmacien, rue Saint Quentin, 22, et dans les Pharmacies de tous les Pays. Exiger la marque de fabrique et ma signature en rouge.—A NEW YORK, chez MM JOHN MILHAU et fils, Broadway, 183. A la NOUVELLE ORLEANS, chez M LOUIS CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

BOLS D'ARMÉNIE DU Dr. CH. ALBERT

Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMÉNIE du Dr CH. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des écoulements [illegible]. Dépôt à PARIS, [illegible]. A NEW YORK, chez MM [illegible] MILHAU et fils, pharmaciens, Broadway; et chez MM FOUGERA & Cie [illegible] NOUVELLE ORLEANS, chez L. Castel, pharmacien [illegible].

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

HOTEL DE VILLE, 2 juillet 1864.

Le prix de la farine étant aujourd'hui de dix piastres cinquante cents ($10.50) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche, 3 juillet, comme suit et jusqu'à nouvel ordre:

Il onces de pain pour 20 cents
[illegible]

Les acheteurs de pain de qui l'on exigera un prix plus élevé, devront connaître leurs noms, le nom du boulanger, désigner un des pains achetés et déclarer le prix qu'ils en auront donné à une station quelconque de police.

Par ordre de STEPHEN HOYT,
Faisant fonctions de Maire,
D. L. GIBBENS, Secrétaire. 3juil—3t

Quartiers-généraux département du Golfe,

Nouvelle-Orléans, 18 juin 1864.

ORDRES GÉNÉRAUX No. 75.

I.—Toute expédition d'or pour le port de la Nouvelle Orléans, à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit spécialement autorisée par le gouvernement à Washington, doit être déposée entre les mains de l'Assistant-Trésorier des Etats-Unis, et ne sera délivrée aux consignataires ou réclamants qu'autant que des assurances satisfaisantes seront données que cet or ne sera pas employé en contravention aux règlements des Départements de la Trésorerie et de la Guerre, ou aux lois des Etats-Unis.

II—Tous ceux auxquels des consignations d'or ont été déjà faites, auront à les déposer aux mains de l'Assistant Trésorier des Etats Unis, sujettes aux règlements ci-dessus. Le Prévôt Marshal général est requis de mettre strictement à exécution le présent ordre.

Par commandement du major général BANKS
OLIVIER MATHEWS, A. A. général. 19juin

Compagnie d'Assurance de l'Union

Nlle-Orléans, 1er juillet 1864.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 11 du courant, de 11 heures du matin à 4 heures de l'après midi.
1juillet—1d J. M. CRAWFORD, secrétaire

Ouverture du nouveau salon Richelieu
Confiserie Patisserie et Salon de Rafraichissements.
PROSPER LEVY,
153 rue Camp, en face de l'Eglise St Patrick

A L'HONNEUR d'informer le public que, encouragé par le bienveillant patronage qu'il a reçu depuis une [illegible] de sa maison, et cédant à de nombreuses demandes qui lui ont été faites par ses nombreux amis d'outre Canal, il vient d'établir un nouvel établissement qui sera ouvert au public le SAMEDI, 2 JUILLET PROCHAIN.

Cet établissement sera pourvu d'un charmant salon de crème à la glace et rafraîchissements de toutes sortes, tels que Sorbets, Limonades Glacées, &c., &c. Les cafés seront et la pâtisserie seront ce que le public pourra désirer dans ce genre d'articles.

La plus grande attention sera apportée aux commandes des noces, soirées, &c., et aux prix des prix modérés.

On recevra également les ordres au Restaurant Richelieu, rue Orléans, 65, qui continuera à marcher comme par le passé. 30juin—1m

AVIS.
Machines à coudre
DE WHEELER & WILSON

☞ M. D. W. C. PECK n'a pas changé de local; il est toujours au No 13 de la rue du Camp, où il vend comme par le passé, les Machines à coudre de Wheeler & Wilson, avec GRANDE REDUCTION—AIGUILLES DE WHEELER & WILSON à 75 cents LA DOUZAINE. 1[illegible]

Le dépôt de machines à coudre de WHEELER & WILSON

A été transporté au No 172 de la rue du Canal.
Les nouveaux et précieux perfectionnements ont introduit dans les vieilles machines. On y répare les machines à des prix réduits et le travail est garanti.
Aiguilles à 75 cents la douzaine.
M. A. PECK,
15juin—1m 172, rue du Canal.

Machines à coudre de Grover & Baker
POUR
Des billets de la Banque de la Louisiane et de la Banque de la Nlle Orléans

LES machines à coudre de GROVER & BAKER seront vendues aux mêmes prix qu'avant la guerre. On prendra en paiement des billets de la banque de la Nouvelle Orléans et de la banque de la Louisiane au pair, et en billets de la banque du Crescent et de la ville et de ceux de la banque des Marchands à 50 cents la piastre.
Le prix des aiguilles est réduit à une piastre la douzaine.
Dépôt au Noel de la rue St Charles, au coin de la rue de l'Union.
19juin—

A tous ceux que cela concerne
UNE OCCASION D'ACHETER
Des Marchandises sèches
A BON MARCHÉ.
Le stock entier
DOIT ETRE VENDU
EN 14 JOURS,
Pour cause de réparations du magasin,
WEHL & DANZIGER,
Rue du Canal No 163,
LE PRIX SERA MARQUÉ SUR CHAQUE ARTICLE
PRIX FIXES.
15 juin—

A. F. DUNBAR, FACTEUR de Coton & MARCHAND COMMISSIONNAIRE.
51......Rue de la Commune......51
1mai

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VEROF
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VEROF. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOU Jne, pharmacien encoignure Orléans et Bourbon. 1juillet 1m

TABAC A CHIQUER
EN MAGASIN—
50 caisses Veteran, 10 livres, noir et doux,
5 [illegible] do Harrison, 10 " "
100 caddies, long, 10 " "
100 " 1/2 livres
2 1/2 " Vanderbilt, Navy, livres,
20 " Mordecai,
100 caddies Bowman, " "
60 do. Curran, Western, feuille naturelle, livres,
64 " Ivanhoe, " "
50 [illegible] Peachleaf, " "
10 caisses extra Light premium,
5 [illegible] et 1/2 caisses, diverses marques,
25 caisses D Hinton, Va.,
12 " Magnolia " "
May Apple et Terdu en caddies,
A vendre, aux plus bas prix du marché, par
MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 51, entre Poydras et Natchez
9 juin—1m

TABAC FIN ET TABAC A FUMER
50 grosses Savory, 75 do Honey Dew,
50 do Amulet, 200 do Sweet Owen,
100 do Sunny Side, 200 do Rosebud,
Tabac coupé fin en barils, 150 barils tabac à fumer, de différentes qualités, en barils; une grande variété de tabacs de fantaisie, en papiers, rubans de soie pour faire des cigares. A vendre, à bas prix, par
MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 51, entre les rues Poydras et Natchez
1 juin—

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JUILLET 1864.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	L
Aced, Pierre	Laurencin, Jacques Joubert
Arocna, René	Lorber, Joseph et sa femme Louise Brand
B	
Bessière ou Beausaire, Xavier	Lacombe, Mme
Boudaga, Antoine	Ladmann, George
Breaud, Didier Mme	Louis E. Mme
Bérenger, Fr quincaillier	Landier, Joseph
Benson, Adolphe	Lavit, Théophile
Barré, Victor,	Lacasse, Jean
Boos, Jean	M
C	Moore, John Louis
Caramel, Benoît	Mourgue, Auguste
Cloert, Ernest	Mandin, Jean
Castay, Mme, née Sophie	Maille, Jn Sept médecin
Charlet	Masson, Edm les héritiers
Costa, Charles	N
Christophe, Charles	Noguès, Jean
D	Noël, Joseph
De St Martin, Adolphe	P
David, Jean	Pibaleau, Fortuné
F	Poulain, Jacques
Fautoury ou Fautoux, Pierre	Pigeon, Frédéric
Farge, Stéphanie Mlle	Piat, Marie Jeanne Mme
Faivre, Jn Pierre Mme Vve	R
Mélanie Bauer	Baux, Emile
Fontané, George	Rigolin, Mme veuve
G	Renaud, Hippolyte
Genk, Jn Baptiste et Claire	Renard, François
Goldenberg, Otto	S
Grobeau, Auguste	Steiger, Michel
Humbert, Joseph François	Sodre, Pierre
Gueringer, Ulysse	Schuster, Henry
H	Schmidt Guillot, Mme
Hélier, Jean	Salès, Rosalie Mlle
Hinel, M F Mlle	T
J	Thard, Pierre, de Washington, Louisiane
Julia, Jean Jacques Jules	Tapie, Pierre
K	
Krissy, Mme veuve	

La Chancellerie du Consulat de France, située à l'angle des rues Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 1juil

AUX MALADES.

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les *Pilules Dehaut* s'opèrent bien que étant en même temps prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bière, bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux selon ses occupations; son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour être guéri.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue et que les meilleurs résultats, laquelles des méthodes rares et interrompues demeurent sans effets.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de médecine, d'hygiène et de pharmacie domestiques*, volume in 8o de 80 pages (en français). Cet ouvrage est écrit *spécialement* pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et guérissent par la purgation dans tous les cas où elle convient. Il offre aussi des recettes des médicaments sûrs à *purgation* de l'auteur fait avec succès un régime habituel. Ce livre précieux, qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires au prix de 1 fr 50. Mais les dépositaires des *Pilules Dehaut* sont autorisés à en remettre *gratuitement* un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir ses clientes de la ville et de la campagne, qu'elle a reçu son magasin de MODES ET NOUVEAUTES et ouvrira un [illegible] rue de Chartres en face de [illegible] No 164, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.
N.-Orléans, le 18 mai 1864. 12 fev—5m

HOTEL DE L'EUROPE,
Rue Houston No 21, près Crosby,
A NEW YORK.
Logements de famille; bonne table et prix modérés.

MESDAMES CHOL & PRATS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et clients de la Nouvelle Orléans qu'elles ont fait l'acquisition de l'Hôtel de l'Europe, à New York, et qu'elles mettront tous leurs soins à maintenir la réputation de cet établissement avantageusement connu sous la direction de M. Bonel.
13avril—3m

Entrepot de Tapis,
No 19....Rue de Chartres....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, [illegible],
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux &c. &c.
TOILE CIRÉE, de différentes largeurs, pour tapis
Couvertures de tables et de piano, [illegible], [illegible] et rideaux, etc. etc., et aussi des [illegible] qui sont offerts à des prix modérés pour comptant.
A. BROUSSARD & CO.

EN débarquement du navire français Fr[illegible] de Bordeaux, et à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO, No 18 rue St-Louis
20 paniers de champagne King & Co,
[illegible] do do du duc de Berry,
4 barriques vin rouge Deyrie Margaux,
1/2 do do do
20 caisses do do extra,
[illegible] do do do
le barils vin blanc, vin de Gaudie,
[illegible] caisses vinaigre, 14 [illegible]

EN débarquement du navire français Louis Cesard, de Bordeaux, et à vendre par
EUG ROCHEREAU & CO, No 18, rue St Louis
16 barriques vin rouge A Bouchard & Co,
25 do vin blanc Ch Rivière
[illegible] do vin rouge J. Desmaretz,
200 caisses huile d'olive James Prad,
200 do vermouth Noilly, Prat & Co,
50 do vin muscat
100 do [illegible] Mont d'Or

EN débarquement du navire français Chêne, de Bordeaux, et à vendre par Eug. Rochereau & Co, No 18 rue St-Louis—
50 paniers champagne King & Co,
[illegible] do do du duc de Berry,
6 barriques vin rouge, J. Desmaretz Fils,
34 do do F. Dandicolle & Co,
24 caisses vin rouge, [illegible]

EN débarquement du navire français Louis Cesard de Bordeaux, et à vendre par E. G. Rochereau & Co, 18 rue St Louis—
[illegible] barriques vin rouge, A. Bouchard & Co,
[illegible] do vin blanc, C. H. Rivière
[illegible] do Claret, J. Desmaretz Fils,
200 caisses huile d'olive, James Prad,
[illegible] do vermouth, Noilly Prat & Co,
[illegible] do vin muscat,
[illegible] do Cassis du Mont d'Or

TABAC à fumer et à chiquer de Goodwin & Bro. Tabac à priser, cigares, graines de tabac, à vendre par E. J. HART & CO
18 mai rue des Magasins, Nos 73 et 75

En débarquement des navires Chêne, Louis Cesard, Frileuse, Henriette et Happy, de Bordeaux—

60 quarts de Porto, marque St. Martin
[illegible] do do do Dartois,
[illegible] do do do Falcon,
200 barriques de vin rouge Montferrand, Cambiannes, St Emilion et St Julien,
[illegible] barriques de vin rouge supérieur, pour familles,
[illegible] do do do
[illegible] caisses de vin rouge, bon ordinaire,
25 do do Léoville, Washington Morton,
100 do sardines longues boîtes,
60 do do 1/2 do
200 do huile d'olive supérieure de Bordeaux
—Aussi en magasin et importé dernièrement—
10 pipes de gin " Imperial" en vert du à Pap de [illegible] Otard Dupuy
450 caisses du célèbre vin de Champagne, de Chs Heidsieck & Cie.
A vendre par COUTURIÉ BROTHERS
1juin—1m 42 Vieille Levée

Conservez vos Dents,
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
186, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(ancienne maison du Dr. PORTER)
continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10juin—1m

Vieux fer et tout espèce de métaux
AUX PLUS HAUTS PRIX.

ON désire acheter du vieux fer battu et fondu et toute espèce de métaux, à livrer aux habitations ou en ville. T. SHAILER Jr.
Hôtel Orléans, rue St-Pierre, No [illegible], ou au No 97 de la rue Gravier, de 9 à 4 heures. 1m

AU CHENE VERT,
Encoignure Rayon et Dorbigny.

MME THIERRY informe ses amis et le public que l'on trouvera dans ses jardins les fleurs les plus belles et les plus variées, dont le parfum ne laisse rien à désirer. BOUQUETS DE MARIAGE faits avec le plus grand soin. Bouquets de fantaisie en tous genres—Décoration de salons. Aussi, un assortiment de Plantes et Arbustes à des prix réduits. 14 juin—1 m

A VENDRE.

DES escaliers presque neufs et un lot de planches. Wm. J. REID,
3juil—3f Rue des Magasins, No 34

Papier de palmier—Papier de palmier

MILLE rames papier de palmier—14 x 20 et 15 x 20, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par Wm. J. REID,
3juil—3f Rue des Magasins, No 34

Bois de construction,

CENT MILLE PIEDS planches de cyprès, 30,000 pieds voliges en cyprès, assorties, 50 000 pieds planches de bois blanc de 1 pouce.
A vendre par S. BLEAKLEY,
13 juin—1m 92, rue Tchoupitoulas.

Guignolet d'Angers!

80 paniers de 12 bouteilles véritable guignolet d'Angers, à vendre pour clore une consignation, par HENRY VALETON & Co
7juin 27, 29 et 31, rue Bienville,

EN débarquement du navire Chêne, venu de Bordeaux—
50 paniers Champagne Sillery mousseux, en grandes et demi bouteilles.
10 barils vinaigre de vin blanc,
100 caisses fruits au jus et à l'eau de vie assortis, prunes, poires, abricots, cerises, etc.,
30 caisses moutarde française, assortie,
5 balles de 10 mille bouchons fins, récoltés et pointus.
A vendre par HENRY VALETON & Co.
16 juil 27, 29 et 31 Bienville

SARDINES à l'huile—50 caisses de 100 1/4 de boîte sardines à l'huile de la marque Vve Rozier, de Nantes, en débarquement du navire Turenne et à vendre par HENRY VALETON & Co.
6mars 27 29 et 31, rue Bienville

WHISKY—50 barils whisky raw, venant d'être reçus
100 " vieux Bourbon et Monongahela.
A vendre par E. J. HART & CO.
rue Tchoupitoulas, Nos 73 & 75

CHANGE STERLING—A vendre par E. J. HART & CO
8avril—3f rue Tchoupitoulas, Nos 73 & 75

CIGARES ET CIGARETTES
De la Havane.

EN débarquement de la barque Shepherd, de la Havane:
25,000 cigares de différentes marques,
40,000 paquets cigarettes La Honradez,
A vendre par BORNIO & FRERE,
21 juin— 34 rue Gravier

WHISKEY—50 bbls. Raw just received,
100 " old Bourbon and Monongahela
whiskey, for sale by E. J. HART & Co.,
73 and 75 Tchoupitoulas street.

HOUBLON—200 sacs, [illegible] en débarquement du steamer Geo Cromwell, à vendre par E. J. HART & CO,
18mai rue des Magasins, Nos 73 et 75.

EN débarquement du navire "HAPPY", venu de Bordeaux—
10 barriques vin rouge, bon ordinaire, pour famille,
6 do vin blanc Haut Sauterne supérieur,
10 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
10 barils vinaigre de vin blanc, qualité supérieure,
100 caisses vin rouge, St Julien Médoc,
A vendre par HENRY VALETON & Co

CIGARES de la Havane—100,000 cigares de la Havane, importation directe—Brevas, Londres, Prensados, Media Regalia, Augustos, Conchas, des marques les plus célèbres. En débarquement et à vendre par BORNIO & FRERE,
19 mai Rue Gravier, No 34

VIN DE XERES—Importation directe de Cadix. Pale, sec et doux, en barils de 17 gallons et par caisses de 12 bouteilles, en magasin et à vendre par BORNIO & FRERE,
19 mai Rue Gravier, No 34

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
361......Rue de Chartres......361
Entre Ste-Anne et Dumaine.

AVIS JUDICIAIRES.

Emilie Bénard vs Ellis Vuillermez, son mari—
ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 26 mai 1864 jugement a été enregistré dans cette Cour, dans ce procès, dans les termes et effets suivants, savoir: No 17421, Emilie Bénard vs Ellis Vuillermez son mari. Sur motion de F. Buisson, avocat de la demanderesse, et sur preuves données à la Cour que toutes les citations et tous les jugements ont été par la présente [illegible] et servis au défendeur, par l'entremise de M. F. Hunt, curateur ad hoc nommé par cette Hon. Cour pour le représenter, que le dit défendeur n'a pas fait droit aux demandes contenues dans les dits jugements et citations—Il est maintenant ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Emilie Bénard contre le défendeur Ellis Vuillermez son mari, décrétant une séparation de corps et de biens entre la dite demanderesse et le dit défendeur, le défendeur payant les frais.
Jugement rendu le 26 mai 1864,
signé le 31 mai 1864.
(Signé) W. W. HANDLIN, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans cette ville de la Nlle Orléans, ce 1er juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quatre.
C. F. BERENS
7 juin—3 [illegible] Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par les présentes que le 9 juin 1864, jugement a été enregistré dans cette Cour dans le procès de Mme Meyer Michel, contre son mari, dans les termes et effets suivants: No 11[illegible]. Sur motion de Whitaker Fo[illegible] et [illegible], avocats de la demanderesse dans cette affaire et la Cour considérant les plaidoiries et les preuves, etc.—Il est ordonné et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Rosalie Lévy, et contre son mari M. Meyer Michel, décrétant une séparation de biens entre les parties et la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux, que la dite demanderesse recouvre de son mari la somme de deux mille piastres avec intérêts, en paiement de ses dotaux et paraphernaux, et les frais du procès.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 3 juillet de l'an de Notre Seigneur 1864 et la 88me année de l'Indépendance des Etats Unis.
E. H. LEHMANN
4 juil—19 et [illegible] Député greffier

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.
Montant des primes pour l'année expirée le 30 mai 1864 y compris les primes non expirées de l'année précédente:
Sur les risques d'incendie ... $50,[illegible]
Sur les risques des rivières ... [illegible]
Sur les risques des mers ... [illegible]
Total des primes ... $[illegible]
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1864 ... $[illegible]
Primes remboursées ... [illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1864 ... $[illegible],981 67
Pertes payées pendant la même période:
Sur les risques d'incendie ... $[illegible]
Sur les risques de rivières ... [illegible]
Sur les risques de mer ... 54,[illegible]
Total ... $[illegible]
Remboursés, loyers, etc. ... [illegible]
Réassurances ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
Dépenses, profits, pertes et intérêt en moins ... $[illegible] $[illegible]
Bénéfice net ... $[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $[illegible]
Propriétés foncières ... [illegible]
Billets garantis par hypothèque ... [illegible]
Billets garantis par nantissement ... [illegible]
Actions de banque ... [illegible]
Bons hyp. de la ville ... [illegible]
Billets de Banque [illegible] ... [illegible]
Dépôts à la Banque Citizens ... [illegible]
Dépôts à la Banque des Marchands ... [illegible]
Primes en voie de perception ... [illegible]
Effets à recevoir ... [illegible]
Scrips d'autres Compagnies ... [illegible]
$[illegible]
En moins:
Intérêts à payer ... $[illegible]
Intérêts dus et non réclamés ... [illegible]
Actif net ... $1,001,117 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans.
Qu'il soit connu que ce [illegible] juin 1864 pardevant moi, [illegible], juge de paix dans et pour la dite paroisse se sont présentés Charles Sagory, président, et F. Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le susdit est un vrai et copie exacte des livres de la Compagnie.
CHARLES SAGORY, Président
F. FOURCHY, secrétaire
Assermenté et signé devant moi, ce [illegible] juin 1864.
E. MEUNIER
Troisième Juge de Paix
A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende [illegible] pour cent sur les primes nettes de l'année [illegible] et que l'assurance sera payé le second lundi de [illegible] prochain, aux porteurs de scrips [illegible] pour l'année [illegible] pour les [illegible] de la Compagnie.
DIRECTEURS:
O. M[illegible] — Charles Sagory,
F. Masper — David M. [illegible],
E. F. V[illegible] — J. P. Labatut,
M. Puig — B. Z. Reil,
Alfred Penn, — F. Poesnier,
I. M. Hall — 17 juin—3[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent DE LA NOUVELLE-ORLEANS

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux règlements de cette Compagnie, le présent état suivant de ses affaires.
Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864:
Primes sur les risques d'incendie ... $15,[illegible]
Primes sur les risques de rivières ... [illegible]
Primes sur les risques de mer ... 17,[illegible]
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864 ... $1[illegible],[illegible] 84
Pertes [illegible] par [illegible]:
Risques d'incendie ... $[illegible]
Risques de rivières ... [illegible]
Risques de mer ... $71,[illegible] 15
Primes de pertes [illegible] ... [illegible]
Profit net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864 ... [illegible] 66
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par actions publiques ... $[illegible]
Prêts sur hypothèques ... [illegible]
Effets pour primes à [illegible] ... [illegible]
Dû pour primes et en voie de perception ... [illegible]
Propriété foncière (bureau dans la rue du Camp) ... [illegible]
Actions de banque ... [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons ... [illegible]
Argent à payer par [illegible] ... [illegible]
Scrips d'autres compagnies ... [illegible]
En caisse ... [illegible]
Total de l'actif ... $1,[illegible] 85
Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro tem
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 mai 1864.
P. H. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.
Les directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent [illegible] tous les certificats non payés de profits aux porteurs des dits certificats, à [illegible] le lundi de juillet prochain.
THOMAS A. ADAMS, Président,
GEO. JONAS, Vice-Président,
M. W. H. RICE, Secrétaire pro tem
DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, — George Jonas, — Samuel Bell,
John Watt, — R. B. Sumner, — W. O. Robinson,
S. H. Kennedy, — C. T. Buddecke, — H. Frerjean,
Samuel Smith, — P. Simms, — Alexander Duthil,
S. B. Newman, — P. Avendano, — A. Helms,
A. M. Agelasto, — F. W. Shonfield, — Magn. Puig,
Ferdinand Motz, — J. J. Hanna, — Robbert Geddes
23 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864—		
Primes sur les risques d'incendie	69,987 58	
" " des rivières	9,270 05	
" " des mers	18,835 56	
	98,093 17	
En moins, primes remboursées	1,281 93	
	96,811 24	
Primes non expirées le 30 avril 1863	30,913 00	
	127,724 34	
Pertes payées dans la même période, savoir		
Pertes par les incendies	23,591 93	
" sur les rivières	3,528 00	
" sur les mers	15,674 48	
Total des pertes	42,794 41	
Réassurances	1,849 84	
Dépenses et intérêt sur les scrip, escompte et intérêt	37,811 88	
Quinze pour cent remboursés	11,932 30	
En réserve, pour risques non expirés	33,275 71	127,724 34
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Billets de capital	142,079 70	
Prêts garantis par hypothèque	19,989 00	
Prêts garantis	66,216 1	
Effets pour primes	59,690 7	
Scrips d'autres compagnies	230 0	
Actions, bons et autres garanties	62,060 0	
Fonds n'ayant pas cours	51,487 00	
En caisse	34,843 9	
Comptes individuels pour primes	52,875 8	
	484,201 34	

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.
A. d. MEUNIER, 3e Juge de Paix.
Les Directeurs ont résolu de payer $12 pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J. Adams, — F. Durrive,
J. H. Kilmer, — C. Kohn,
J. Goldstein, — Jos. Deynoodt,
P. Casenave, — A. Brousseau,
E. F. Generes, — J. J. Fernandez,
R. W. Ogden, — J. A. Seignouret,
P. Lobit, — A. Contin,
16 mai—1 m A. Chiapella.

Vins pour l'exportation.

ATTENDU par le navire Henriette, de Bordeaux, à vendre par les soussignés pour l'exportation—
60 barriques vin rouge Montferrand, de Drouet et Gautier
21 demi barriques vin rouge Montferrand, do do
12 do vin blanc Barsac, do do
250 caisses de 12 b, do Sauternes, do do
250 do do vin rouge Léon's Brand, St-Julien,
150 do do do St-Julien,
200 do do do St Julien, Larronde frères
100 do do do Margaux, do
50 do 24/2 b. do do do
50 do do do Haut Brion, do
OSCAR BERCIER & Co,
27juin—10f No 17 rue St Louis

VENTES JUDICIAIRES.

E. Cox vs S. F. Goodwin.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 6 de juillet 1864 à 12 heures A. M. à [illegible] d'Orléans, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—
Tous les meubles et effets transportés de la maison dernièrement occupée par le défendeur et située rue Jude No 176, entre les rues Baronne et Carondelet, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 juin—27 [illegible]

J. A. Lawler vs Nathalie Bowen.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 1864 à 12 heures A. M. à la [illegible] des rues Orléans et Royale, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—
UN PIANO.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.
ALFRED SHAW, Shérif
[illegible] de la Paroisse d'Orléans

La Compagnie d'Assurance du Hope vs la Compagnie du Théâtre de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 5 de juillet 1864 à quatre heures P. M., au lieu, dans la salle de l'Opéra, au coin des rues Bourbon et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—
Deux [illegible] FAUTEUILS de Parquet, sieges au [illegible].
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Amadeo Landry, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu dans le [illegible] 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI [illegible] de juillet 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et à l'adjudication des actions, billets et biens-fonds ci-après décrits, savoir—

ACTIONS.

1—Vingt actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, suivant certificat portant le No 1450, date du dix de septembre 1858.

BILLETS.

[illegible]—Un billet souscrit par J. Sauvé et [illegible] de Doris Landry, à son propre ordre et par lui endossé, daté Nouvelle Orléans [illegible] payable [illegible] à douze mois de date et portant intérêt après échéance à [illegible] pour cent.
3—Un billet [illegible] par Aurélie Landry datée devant la paroisse Assomption de la somme de cinq cent soixante quinze piastres et vingt cents, daté Nouvelle Orléans [illegible], à l'ordre de Amadeo Landry, payable sur demande, avec intérêt à huit pour cent l'an.

BIENS-FONDS.

UN terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Nayades, Prytanée et [illegible], désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, arpenteur, en date du [illegible], et déposé à l'étude de Wm. Christy, notaire public, en gribe.
Le dit terrain ayant [illegible] pieds soit pieds de face sur la rue des Nayades, sur [illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles; mesure américaine, le tout plus ou moins sans garantie de mesure.
Ensemble avec la maison de cette construction [illegible] les servitudes et avantages y appartenant.
Ce [illegible] appartient à la dite succession moyennant [illegible] faite de Jos. T. M[illegible] et de la Dame [illegible] Moore, acte passé [illegible] septembre 1860 [illegible] de Wm. Monaghan, alors notaire public en cette ville.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.
ALFRED SHAW
4 juin—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Amadeo Landry, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] de juin 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI [illegible] de juillet 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et à l'adjudication des actions et scrips ci-après décrits:
1o—VINGT CINQ ACTIONS du stock au comptant de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
2o—[illegible] ACTIONS de la Compagnie [illegible].
3o—CINQ [illegible] ACTIONS du fonds capital de la [illegible] de la Rivière Rouge et du Texas de la Nouvelle-Orléans.
4o—[illegible] SCRIPS [illegible] par la Compagnie d'Assurance [illegible].
5o—UN SCRIP [illegible] par la Compagnie d'Assurance [illegible].
6o—DEUX SCRIPS [illegible].
7o—QUATRE SCRIPS [illegible].
8o—CINQUANTE ACTIONS du fonds capital de la Banque [illegible].
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.
ALFRED SHAW, Shérif
4 juin—[illegible] de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Joseph Adelard Brand, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI [illegible] de juillet 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et à l'adjudication des actions, billets et biens-fonds ci-après décrits, savoir—

ACTIONS.

1o—DIX SEPT (17) ACTIONS du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de Cent piastres chacune suivant trois certificats dont l'un desquels portant le No cent quarante quatre [illegible], l'autre portant le No quatre cent [illegible], est pour cinq actions et le troisième portant le No quatre cent quatre [illegible] actions.
2o—CINQ (5) ACTIONS du fonds capital de la Compagnie du Gaz et d'Eau d'Algiers, sur lesquelles cinq piastres par action ont été payées, suivant certificat portant le No [illegible].
3—DOUZE (12) ACTIONS du fonds capital de la Compagnie de [illegible] pour [illegible] cent piastres par action, ont été payées, suivant certificat portant le No [illegible].
4o—CINQ (5) ACTIONS du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, de vingt cinq piastres chacune, suivant certificat portant le No [illegible] quatre.
5o—CINQ (5) ACTIONS du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, de la Nlle Orléans.

BIEN FONDS.

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Claude, des [illegible] et des Remparts et le Chemin du Bayou, ayant mesure américaine, vingt-[illegible] pieds [illegible] de face sur le Chemin du Bay [illegible] la propriété [illegible] Dominique Favre, laquelle [illegible] d'après un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, le dix octobre 1840, et de [illegible] parcelle d'Antoine Nicolas.
Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Les bâtisses et améliorations se consistent en une maison de résidence basse, en briques, couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec foyers, galerie derrière et des cabinets. Une cuisine en briques à deux étages aussi couverte en ardoises, bâtie dans le fond du terrain et ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, toutes avec foyers, deux d'aisances en briques, cour briquetée, water-works, cuve &c.
La maison porte le No 274 sur la rue St-Claude.
Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de la Dame Marie Magdeleine Antoinette Dupont de l'Orme, veuve de Claude Samory, par acte au rapport de A. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du trente mai 1853.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif
4juin—11 22 29—Fjt de la Paroisse d'Orléans

A. Dubreuil vs. C. Docteur et J. Chantegrel

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,835—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit de juillet 1864, à quatre heures et demie P. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'un prêteur sur gages, dans la maison située rue Royale No 145.
Aussi un coffre-fort.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Appartenant au défendeur C. Docteur et saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.
ALFRED SHAW, Shérif de la
27juin—27, 30, 3, 6, 8 juil. paroisse d'Orléans.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
A partir de DIMANCHE, 27 mars 1864, les convois partiront comme suit.

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6	A. M., chars à chev.	5 1/2 h.	A. M., chars à vap.
6 1/2	" chars à vap.	7	"
7 1/2	"	8	"
9	"	9 1/2	"
10 1/2	"	11	"
midi		11 1/2	"
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3	"	2 1/2	"
4	"	3 1/2	"
5	"	4 1/2	"
6	"	5 1/2	"
7	"	6 1/2	"
8	"	7 1/2	"
9	"	8 1/2	"
		9	chars à cheval
		10	

Les passagers qui voudront s'arrêter à la station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. PANDELLY,
6mars Surintendant.

Extrait de Café, Epices, &c.

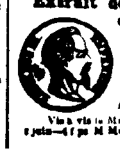
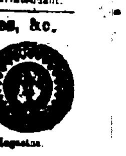
C. Lienhard
Fabricant
D'EXTRAIT
DE
CAFE.
—321—
Rue du Camp.
Vis à vis le Marché de la rue des Magasins.
1 juin—4 f ps M Mer V et D